

Problème

La société « MAMAN MERCY » désire accorder une prime à ses salariés à la fin de l'année. Cette prime est en fonction de la catégorie professionnelle (cadre, ouvrier spécialisé ou ouvrier non spécialisé) et de l'ancienneté du salarié.

1. Prime – catégorie professionnelle
 - 100 000F si le salarié est un cadre,
 - 50 000F si le salarié est un ouvrier spécialisé

EPREUVES - TG. COM

20

- 20 000F si le salarié est un ouvrier non spécialisé.

2. Prime – ancienneté

- 30 % du salaire mensuel si le salarié a fait plus de 20 ans dans la société,
- 20 % du salaire mensuel si le salarié a fait plus de 10 ans dans la société.

Dans le fichier « salaire », sont précisés le numéro matricule, le nom, la catégorie professionnelle, la date d'engagement et le salaire mensuel de chaque salarié

N.B. : La société répartit ses salariés dans 3 catégories seulement.

TAF :

1. Présenter la table de décision à entrée limitée correspondant à ce traitement.
2. Ecrire l'algorithme en langage structuré permettant de calculer la prime de chaque salarié et la prime totale accordée à tous les salariés.